Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT					
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m2]
type de toiture			min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x%
- x% | y%
- x%

pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- terrain public devenant privé
- dalle bâtiment (à titre indicatif)
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux usées existante
- aco-drain
- toiture pouvant être végétalisée
- 0.00 cotes à respecter
- 0.00 cotes indicatives à adapter en fonction de la dimension réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- Niv CS 300.000 Niveau de crues subites

Contenance de la zone du PAG :
Terrain situé en zone MIX-V (COS≤0,35 - CUS≤0,65 - CSS≤0,5 - DL≤22) : 37,45 ares

LOT 01		5,99 ares	
–	160	–	355
265	1-mi	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 02		3,43 ares	
–	160	–	290
215	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 03		3,66 ares	
–	160	–	290
215	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 04		3,63 ares	
–	160	–	290
215	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 05		4,43 ares	
–	160	–	290
215	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 06		3,79 ares	
–	155	–	285
220	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 07		4,49 ares	
–	155	–	285
220	1-mj	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

LOT 08		6,61 ares	
–	150	–	345
235	1-mi	–	1-u
t2 (30°-42°)	hc - 7,00 hf - 11,50	–	II+1C

Référence: 20065 / 58C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 21/05/2021
Le Ministre des Affaires intérieures
Léon Gloden

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2024) - copie et reproduction interdites

b	PLH		19.05.2025	MUR	Mise à jour suite avis Cellule d'évaluation du 19 mars 2025
a	PLH		26.03.2025	MUR	Mise à jour suite avis Cellule d'évaluation du 19 mars 2025

N° CAD: 241008_13_000_01b_plan_coupes_suite_avis_ministere.dwg

maître d'ouvrage: ORCHARD Sàrl

Dessinateur + date + signature: PLH 07.01.2025

Projet: PAP "Rue Principale" à ROEDT

Contrôleur + date + signature: TMO 07.01.2025

Objet: Plan d'Aménagement Particulier

Responsable + date + signature: MUR 07.01.2025

Echelle: 1 : 250

Plan: 241008-13-000 01b

bEST INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
best ingénieurs-conseils
2, rue des Sapins
L-2513 Senningerberg
+352 34 90 90
best@best.lu
www.best.lu

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				
					surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d'étages en retrait
+1,2,...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (y%-z%)	toiture à x versants, degré d'inclinaison
←→	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- terrain public devenant privé
- dalle bâtiment (à titre indicatif)
- canalisation pour eaux mixtes existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- canalisation pour eaux usées existante
- aco-drain
- toiture pouvant être végétalisée
- 0.00 — cotes à respecter
- 0.00* — cotes indicatives à adapter en fonction de la dimension réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- Ne CS 000.000 — Niveau de crues subites

COUPE A - A

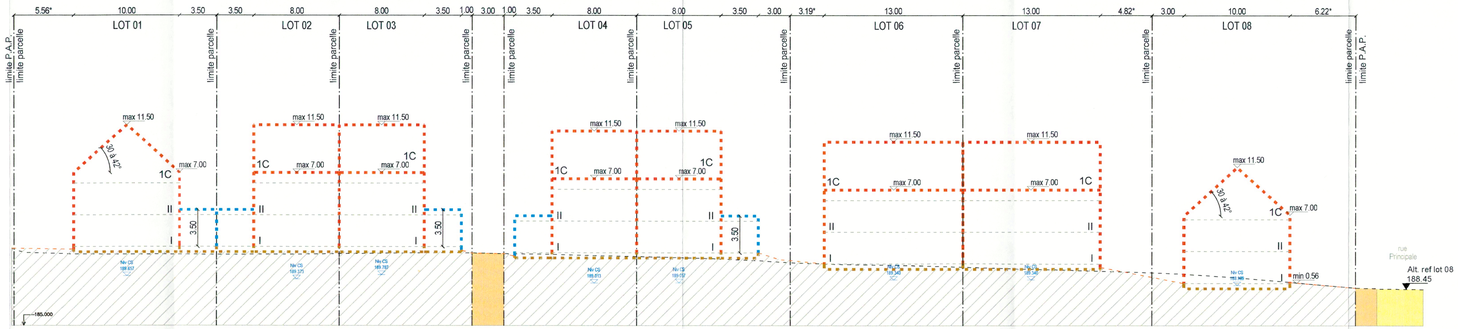

COUPE B - B

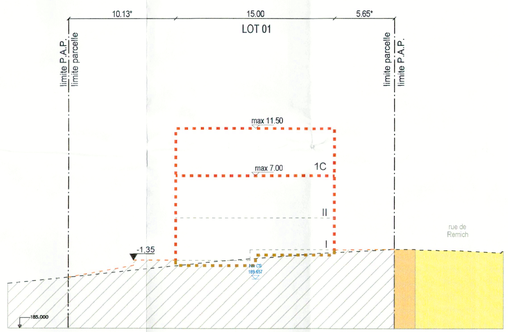

COUPE C - C

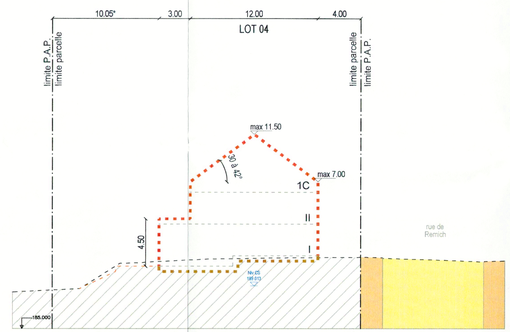

COUPE D - D

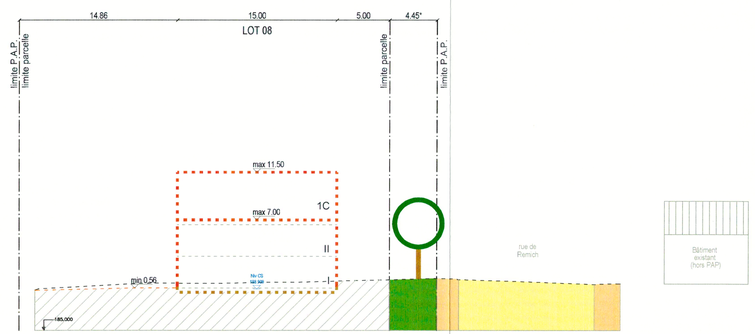

Référence: 2006/588
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 15/09/2025
Le Ministre des Affaires intérieures
Léon Gloden

Origine Administration de la gestion de l'eau : droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Bestandskanal wurde von Büro XXX übernommen!

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (20xx) - copie et reproduction interdites

b	PLH		19.05.2025	MUR		Mise à jour suite avis Cellule d'évaluation du 19 mars 2025
a	PLH		26.03.2025	MUR		Mise à jour suite avis Cellule d'évaluation du 19 mars 2025

N° CAD: 241008_13_000_01b_plan_coupes_suite_avis_ministere.dwg

maître d'ouvrage: ORCHARD Sàrl

Projet: PAP "Rue Principale" à ROEDT

Objet: Coupes

Dessinateur + date + signature: PLH 07.01.2025

Contrôleur + date + signature: TMO 07.01.2025

Responsable + date + signature: MUR 07.01.2025

Echelle: 1 : 250

Plan: 241008-13-000 02b

bEST INGENIEURS-CONSEILS

Bureau d'Etudes et de Services Techniques

best ingénieurs-conseils
2, rue des Sapins
L-2513 Senningerberg

+352 34 90 90
best@best.lu
www.best.lu

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'entrepreneur